



Peux t on récupérer un héritage lors d'un divorce sous la communa

Par **Dur dur la vie**, le **16/07/2012** à **15:09**

Bonjour,

j'ai hérité de mon père il y a 6 ans de 140 000 €, mais ne me suis rien acheté, et cet argent à été dépensé par la Communauté.

Si nous divorçons, puis je récupérer mon héritage ?

En effet, ns sommes propriétaire d'une maison et comptons la vendre.

Mon mari a une dette de 70 000 €, suis je responsable de cette dette si nous divorçons??

Je vous remercie par avance pour votre réponse, car je suis très inquiète.

Cordialement,